

Union des Métiers et des Industries de L'Hôtellerie



HÔTELS - CAFÉS - RESTAURANTS - MONDE DE LA NUIT

http://www.umih-allier.fr

Assemblée générale du vendredi 25 mai 2018 Hôtel Chambord 82 Rue de Paris – 03200 VICHY

Le mot du Président

Après avoir souhaité la bienvenue aux collègues et constaté la faible participation à cette assemblée générale, le Président rappelle que l'année 2017 ne relève pas d'un cru exceptionnel et que les perspectives 2018 restent plus ou moins moroses.

Il constate que le recrutement des apprentis est de plus en plus difficile, que le niveau est de plus en plus bas et que l'image de l'apprentissage est négative dans nos professions.

M. Sabot estime, quant à lui, que la représentativité de la profession est très mal diffusée et que l'on ne parvient pas à faire évoluer cette situation vers des objectifs plus optimistes.

Puis la discussion s'engage autour du nouveau référentiel, Madame Inaudi fait remarquer que le niveau atteint en fin d'apprentissage n'est pas en adéquation avec la réalité du travail dans l'entreprise.

M. Sabot nous rend compte des investissements réalisés dans les nouvelles cuisines à IFI 03. EN un mot, c'est merveilleux, mais y-aura-t-il suffisamment d'élèves pour remplir tous les postes. Les travaillerons dans des conditions qu'ils ne retrouveront jamais dans nos entreprises de taille moyenne en milieu rural.

Madame Inaudi demande que fassions des interventions dans les lycées et collèges, mais se voit répondre que bien souvent les chefs d'établissement ne souhaitent pas nous voir intervenir chez eux pour parler de l'apprentissage alors qu'eux-mêmes se positionnent pour la formation en alternance.

Il faut toutefois provoquer des réunions dans les établissements scolaires. A suivre...

Rapport moral établi selon l'ordre du jour de convocation

Conseil juridique

Notre cabinet conseil FIDAL est là pour vous accompagner lors de vos litiges. Nous rappelons la procédure à suivre si vous avez besoin de ses services. Nous contacter avant toute démarche auprès de Fidal afin que nous puissions les renseigner sur votre appartenance à notre fédération.

Maître Breuil et Maître Moutardier nous présentent les modalités de retenue à la source sur les salaires qui seront mises en place dès la première feuille de paie du mois de janvier 2019.

Ils nous annoncent que le salaire net de l'employé se verra diminué et qu'il faut dès maintenant commencer à expliquer à nos collaborateurs l'évolution du système avec les conséquences que cela entrainera.

Toutes ces informations seront mises en ligne sur notre site Internet: http://www.umih-allier.fr

Me Breuil nous rappelle les conditions de mise en place d'une rupture conventionnelle en nous signalant qu'un refus de notre part peut avoir des conséquences bien plus néfastes d'un de vus pécuniaire et qu'il vaut mieux un bon arrangement qu'un mauvais procès au Conseil des Prud'hommes.

Titre Emploi Service aux Entreprises

Il est rappelé aux TPE (jusqu'à 20 salariés) la possibilité de se rapprocher de l'Urssaf – site internet- pour l'élaboration des bulletins de salaire, notamment pour les Extras, les temps partiels, même les CDD à temps plein, etc.

Questions diverses

Caisses enregistreuses

A compter du 1^{er} janvier 2018, toutes les entreprises qui enregistrent leurs recettes au moyen d'une caisse enregistreuse ou autre logiciel d'encaissement doivent avoir une attestation de leur fournisseur stipulant la conformité aux normes en vigueur. Il est rappelé que la caisse n'est pas une obligation mais que l'exploitant doit être en mesure de justifier l'encaissement de ses recettes sans possibilité de modification après inscription sur le journal de caisse.

Trésorerie

Le trésorier donne lecture du rapport financier qui démontre une stabilité dans les comptes et un léger résultat positif, après deux années très difficiles.

Nous adoptons à l'unanimité le rapport financier et entérinons la décision du conseil d'administration du 15/11/2017 de ne pas augmenter les cotisations pour cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Le secrétaire de séance Michel Trompeau